

SECTEUR PRIVE		SECTEUR PUBLIC		
Allègement de charges				
	moins de 11 salariés	moins de 250 salariés	moins de 11 salariés	moins de 250 salariés
	Exonération de charges patronales et salariales sauf cotisations accident du travail	Salariales et partiellement patronales	Exonération de charges patronales et salariales sauf cotisations accident du travail	Salariales et partiellement patronales
Aides aux entreprises				
Aides Régionales	Prime apprentissage 1000€ par année de formation	-	-	Prime recrutement d'un apprenti (fonction publique territoriale et hospitalière) (1) 1000€ la première année de formation
	Prime formation maître d'apprentissage 500€ (valable pour 3 ans)	-	-	-
Aides de l'Etat	Prime recrutement d'un apprenti (1) 1000€ la première année de formation	Prime recrutement d'un apprenti (1) 1000€ la première année de formation	-	-
	Aides TPE jeunes apprentis (apprentis de moins de 18 ans à la date d'embauche) jusqu'à 4416 euros la première année de formation	-	-	-
	Crédit d'impôts 1600 euros la première année de formation pour les diplômés de niveau III ou inférieurs	Crédit d'impôts 1600 euros la première année de formation pour les diplômés de niveau III ou inférieurs	-	-

(1) Recrutant un premier apprenti ou un apprenti supplémentaire par rapport à l'effectif au 1^{er} janvier de l'année de conclusion du contrat.

Les aides Régionales et les aides d'Etat sont cumulables